

Formulaire D - DEMANDE DE RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS POUR CALICOTS

Nom de l'événement :
Nom de la structure organisatrice :
Date de l'événement :
Lieu de l'événement :
Nom et téléphone du référent :

La ville compte **6 emplacements** pour l'installation temporaire de vos calicots (banderoles) liés à vos événements (voir plan des emplacements au verso et photos sur www.ancenis-saint-gereon.fr). Voici les règles concernant ces emplacements :

- Ces 6 emplacements sont exclusivement réservés aux événements se déroulant sur la ville ;
- La réservation des emplacements est obligatoire ;
- 2 emplacements réservés au maximum par événement et pour une durée maximale de 3 semaines (du lundi au lundi) ;
- La ville ne fournit pas les calicots (cf. caractéristiques techniques à prévoir ci-dessous) ;
- Les services de la ville peuvent procéder à la pose des calicots, sur demande.

Caractéristiques techniques à prévoir pour les calicots :

- Longueur maxi : 4 m // Largeur maxi : 1 m ;
- 10 œillets minimum par bache pour la fixation (Ø intérieur 10 mm) ;
- Les dimensions les plus courantes sont 4 m x 0,80 m avec 10 œillets ;
- Prévoir une bache de 440 g/m² si le calicot est utilisé une seule fois et une densité de 550 g/m² si le calicot doit être utilisé sur plusieurs années. Il est également souhaitable de prévoir un ourlet pour la fixation des œillets

Cocher le ou les emplacements privilégiés

(maximum 2 cases cochées / emplacements accordés sous réserve de disponibilité) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Rond-point Emile Raguin | <input type="checkbox"/> Rond-Point des 13 Prés |
| <input type="checkbox"/> Passage souterrain SNCF du nord vers le sud | <input type="checkbox"/> Boulevard de la Prairie (Espace 23, près du bowling) |
| <input type="checkbox"/> Passage souterrain SNCF du sud vers le nord | <input type="checkbox"/> Rond-point des Loges |

Cette réservation est souhaitée du au
(3 semaines d'affichage maximum du lundi au lundi, et sous réserve de disponibilité)

Je souhaite que les services de la ville procèdent à la pose et à la dépose des calicots :

- Oui Non

Si « oui », merci d'apporter votre ou vos calicots au Centre Technique Municipal (CTM) situé au 10 rue de l'Hermitage au moins 2 semaines avant la date de pose convenue et de venir le(s) récupérer au même endroit au plus tard 2 semaines après la date de retrait convenue. Du lundi au vendredi de 8h à 8h30 et de 13h30 à 14h ou de fixer un rendez-vous au 06 32 92 13 80.

Exemple : pour un affichage convenu du lundi 16 janvier au lundi 5 février → dépose du ou des calicot(s) au CTM le 2 janvier au plus tard et retrait au CTM le 20 février au plus tard.

D'autres supports de communication de la ville sont mis à votre disposition pour communiquer sur votre événement :

- Bulletin d'information municipale
- Agenda des événements sur le site internet de la ville
- 16 panneaux d'affichage libre répartis dans la ville

Retrouvez toutes les informations sur la communication de vos événements sur le site internet de la ville : www.ancenis-saint-gereon.fr

Pour toute question concernant la communication de votre événement : communication@ancenis-saint-gereon.fr.

Plan des 6 emplacements pour les calicots



1 – Rond-point Emile Raguin

2 et 3 - Gare SNCF - Passage souterrain (1 emplacement nord | 1 emplacement sud)

4 – Rond-point des 13 Prés

5 – Boulevard de la Prairie (Espace 23, près du bowling)

6 – Rond-point des Loges